



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 18 juillet 2022
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du **Conseil Municipal Ordinaire**

Jeudi 21 JUILLET 2022
À 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois
Ordre du jour

- **ORGANISATION GÉNÉRALE :**
 - Recensement de la population en 2023
 - Souscription à Vigifoncier Safer
 - Point sur le dossier espace multiservices
 - Signature contrat apprentissage
 - Avenant au contrat de Mme Audry Laure
 - Harmonisation de la durée légale du travail
- **VOIE DOUCE :**
 - Bail parcelle ZO 313
 - Convention de transfert parcelle L 1123
- **ECOLE :**
 - Activité musique à l'école primaire
- **DIVERS :**
 - Présentation de la convention territoriale globale de la spl
 - Schéma de continuité cyclable Caa
 -

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire

Odile MALTOFF



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le 21/07/2022 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. GUIBERT Jean-Paul, M. MOUSSU Noël, M. POISSON Jean-Baptiste, Mme MALTOFF Odile, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUY Christophe, Mme BERNARD Magali, Mme CHAMFORT Aurélie, Mme GAUTHIER Liliane, M. DUCHEMIN Philippe, M. CARBONNEAUX Jacques, Mme LEPROUST Marie-Ange.

Absent excusé : M. DUFOUR Damien

Absent non excusé :

Secrétaire : Mme LIPS Elisabeth



Les comptes-rendus de Conseil Municipal des 12 mai 2022, 16 juin 2022 et 12 juillet 2022 sont lus par Mme le Maire et approuvés.

Vote 12 pour

ORGANISATION GENERALE

1) RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023

Mme le Maire informe le conseil que le recensement aura lieu en début d'année 2023, il nous faut nommer un responsable du recensement ainsi que 2 agents pour effectuer celui-ci. Il est proposé à Noël Moussu d'être le responsable du recensement. La proposition des postes d'agents recenseurs sera faite aux agents communaux.

M. Noël MOUSSU est nommé responsable coordinateur du recensement.

Vote 12 pour

2) SOUSCRIPTION A VIGIFONCIER – SAFER

Les communes faisant partie de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois ont la possibilité d'avoir un accès à Vigifoncier à l'échelle communale sans payer d'abonnement (l'abonnement est pris en charge par la communauté d'agglomération) ; elles doivent juste payer les frais de mise en service de 90 € HT.

Vigifoncier permet d'accéder au module « veille foncière » qui retranscrit, sous forme de tableaux et de cartographie, les informations suivantes :

- Une notification des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la Safer par les notaires ou les administrations, ainsi qu'une rubrique appel à candidature émis par la Safer . Le périmètre concerné par cette veille foncière est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire de la commune ainsi que les terrains à vocation agricole et biens immobiliers à usage agricole dans les zones urbaines et à urbaniser.

Vote 12 pour

3) DEMARCHE BIENS SANS MAÎTRE - SAFER



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

La Safer propose un accompagnement aux communes concernant l'identification des biens sans maître, à partir des données cadastrales et fourniture d'une liste de parcelles avec cartographie correspondante, faisant apparaître les propriétés communales.

Il est proposé aux conseillers de souscrire à cette démarche qui nous permettra ainsi de localiser les parcelles pouvant être reprises par la commune. Le coût de cette démarche est estimé à un forfait de 600 € HT.

Vote 12 pour

4) DOSSIER ESPACE MULTISERVICES

Mme le Maire informe le conseil, que les 2 réunions importantes concernant le bâtiment « ancienne épicerie », que sont l'accessibilité et la sécurité se sont finalisées par une mention « favorable » de la part des services du SDIS et de la DDT. Nous pouvons donc enchaîner maintenant avec la réalisation du dossier de consultation concernant les travaux avec des entreprises:

- soit nous le réalisons en interne,
- soit nous faisons appel à l'architecte qui a déjà travaillé sur le projet pour une mission de consultation et d'assistance de contrat de travaux (évaluation du coût pour un montant de 10 200 € h.t.)

Il est à prendre en compte les moyens humains dont dispose la commune pour mener à terme ce dossier. Le Conseil opte pour confier cette mission à l'architecte Mme Albans – Moureux.

Vote 12 pour

5) CONTRAT APPRENTISSAGE

Notre apprenti Anthony Drouart arrive en fin de formation. Il a brillamment réussi son cap de jardinier paysagiste, grâce à l'encadrement de nos employés communaux.

La commune souhaite poursuivre dans l'accompagnement de l'apprentissage, nous avons reçu un candidat, pour une formation de paysagiste. Il est demandé au conseil d'autoriser Mme le Maire à signer les contrats et conventions liés à ce nouveau contrat. Le nouvel apprenti commencera sa formation le 5 septembre prochain.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer tous les documents concernant le contrat d'apprentissage.

Vote 12 pour

6) REPRISE DE Mme AUDRY – JOURNEE DE TELETRAVAIL

Mme le Maire informe le conseil que Mme AUDRY Laure revient de congé de maternité et reprend son poste à compter du 1^{er} août 2022. Dans un avenir proche, elle souhaite une modification de son contrat afin de réduire son temps de travail, il sera alors établi un avenant à son contrat. La reprise d'août 2022 s'effectuera sur les mêmes modalités qu'auparavant soit un temps de 35 heures sur 4 jours, avec une journée en télétravail. Il est demandé au Conseil de valider l'acceptation d'une journée de télétravail.

Vote 12 pour

7) HARMONISATION DE LA DUREE LEGALE DU TEMPS DE TRAVAIL

Mme le Maire informe le conseil d'une demande de la Direction de la légalité concernant la durée légale du travail de 1607 heures annuelles et des régimes dérogatoires pour les agents des collectivités territoriales. Une délibération doit être prise actant la situation de la commune. La durée légale en vigueur pour la commune est bien de 1607 heures par an. Le conseil valide cette durée légale.

VOTE 12 pour



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

VOIE DOUCE :

1) BAIL PARCELLE ZO 313

Mme le Maire rappelle au conseil qu'il n'a pas été possible d'acheter la parcelle jouxtant la future voie douce car elle a une superficie et un prix demandé qui requiert le droit de préemption des Safer. Le propriétaire n'a pas souhaité poursuivre cette procédure. Une proposition de location a donc été faite à celui-ci qui l'a acceptée. Un bail a été créé pour 9 ans sur la base d'une terre agricole avec un fermage qui sera payé par la commune chaque année. Il est demandé l'aval du conseil pour réaliser ce bail.

Vote 11 pour et 1 contre (Noel Moussu)

2) CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION PARCELLE L1123 SUR ESCOLIVES

Mme le Maire rappelle au conseil que le tracé de la Voie Douce débouche sur une parcelle située sur la commune d'Escolives. Il est donc nécessaire de mettre en place une convention de transfert de parcelle aux fins de pouvoir disposer de celle-ci. Aucune compensation financière ne sera demandée entre les communes, l'entretien de la parcelle nous est dévolu. Il est demandé au conseil d'accepter cette convention de transfert de gestion.

Vote 12 pour

ECOLES : MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITÉ MUSIQUE

Mme le Maire rappelle au conseil la proposition qui avait été faite aux communes adhérentes du Rpi concernant la mise en place « Orchestre à l'école », celle-ci n'a pu être réalisée pour cause de financement trop important. Jacques Carbonneaux s'est occupé de trouver une formule différente, permettant ainsi une activité musique répartie par trimestre pour toutes les classes. Les instruments seront les mêmes pour tous les enfants, le ukulélé. Ceux-ci seront mis à disposition des enfants selon une convention signée avec les parents. Cette activité démarrera à la rentrée de septembre 2022. M. Marandon directeur de l'école, ainsi que M. Lemaire directeur de l'école de musique ont conjointement travaillé avec la commune pour la réalisation de cette activité. Le coût de cette activité sera réparti aux 3 communes en fonction du nombre d'enfants de celles-ci. Il y a lieu de créer une association afin de pouvoir recevoir des dons et subventions. La commune de Coulanges établira les conventions entre les communes, les parents et l'association créée. Il est demandé au conseil de valider l'activité musique pour la rentrée 2022 pour les 3 classes de l'école primaire de Coulanges la Vineuse.

BUDGET UKULELE À L'ÉCOLE DE COULANGES LA VINEUSE - 2022/2023			
DEPENSES		RECETTES	
30 Ukulélés (housse, cordes, accordeur) :	1 800 €	Dons ALGAM en ukulélé	1 800 €
Luthier, entretien parc + deux interventions	200 €	Assurance arrangement	100 €
Assurance 30 ukulélés	100 €	Département conseil général	1 000 €
Professeur de guitare cours d'1h/semaine sur 3 trimestres	2 000 €	dons publics et privés, subventions	1 200 €
Total dépenses	4 100 €	Total recettes	4 100 €

Vote 12 pour



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

DIVERS

- La présentation de la convention territoriale globale de la Spl sera faite lors d'une réunion spécifique
- Schéma de continuité cyclable Caa sera faite lors d'une réunion spécifique
- Représentation cinématographique auprès de l'association Panoramic : Un trio de conseiller prend en charge l'organisation des séances de cinéma
- Nettoyage escalier église : Une intervention d'entretien doit être effectuée par l'entreprise Plaire, il faut nettoyer l'escalier auparavant.
- Ancienne boulangerie : Nouvelle proposition des propriétaires, la commune souhaite l'avis d'un ingénieur de structures qui permettra d'avoir un avis sur la solidité du bâtiment.
- Accueil d'une nouvelle réfugiée ukrainienne dans l'appartement de la pharmacie, une convention sera signée.
- Terrain du Magny : aménagement et appropriation du lieu par les habitants
- Salle du musée : nouveau dégât des eaux au plafond
- Comité des fêtes : rdv pour les bénévoles le samedi 30 juillet à 10 h place de l'église pour la préparation de la fête patronale
- Prévision d'une réunion de rentrée avec les nouveaux habitants et les associations
- Idée de luminaire solaire sur les murs du restaurant
- Demande de changement de jour pour le ménage des expos en période estivale
- Eclairage pour la fête patronale à laisser.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire,
Odile MALTOFF

Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal ordinaire du 21/07/2022 :

- DÉL n° 2022-033 : NOMINATION RESPONSABLE RECENSEMENT 2023
- DÉL n° 2022-034 : SOUSCRIPTION VEILLE VIGIFONCIER SAFER
- DÉL n° 2022-035 : DEMARCHE BIENS SANS MAITRE -SAFER
- DÉL n° 2022-036 : MISSION DE CONSULTATION ESPACE MULTISERVICES
- DÉL n° 2022-037 : SIGNATURE CONTRAT APPRENTISSAGE
- DÉL n° 2022-038 : HARMONISATION DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL
- DÉL n° 2022-039 : BAIL PARCELLE ZO 313, VOIE DOUCE
- DÉL n° 2022-040 : CONVENTION DE TRANSFERT PARCELLE ZO1123, VOIE DOUCE
- DÉL n° 2022-041 : ACTIVITE MUSIQUE A L'ECOLE
- DÉL n° 2022-042 : TELETRAVAIL DE MME AUDRY LAURE



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Prochain conseil municipal

Jeudi SEPTEMBRE 2022

A 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 16/06/2022

Mme MALTOFF Odile :

MME BERNARD Magali :

M. POISSON Jean-Baptiste :

M. DUFOUR Damien : Absent

M. CARBONNEAUX Jacques :

M. DUCHEMIN Philippe :

Mme LIPS Elisabeth :

M. MOUY Christophe :

M. GUIBERT Jean-Paul :

MME LEPROUST Marie-Ange : procuration donnée à

M. MOUSSU Noël :

MME CHAMFORT Aurélie :

MME GAUTHIER Lilliane :



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

MME CHAMFORT Aurélie :
